

3LD CABLAGE
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : Rue de l'Industrie
43 110 AUREC SUR LOIRE
929 430 502 RCS LE PUY EN VELAY

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2025

L'An deux mille vingt-cinq,

Le premier septembre,

A 10 heures,

Les associés de la société **3LD CABLAGE SAS** se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la Présidente adressée à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par **Madame Julie MURE**, Présidente de la Société 3L INVESTISSEMENT SAS, elle-même Présidente de la Société 3LD CABLAGE SAS.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents possèdent 10 000 actions sur les 10 000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant la totalité du capital est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La Présidente de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- le rapport de la Présidente,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

La Présidente déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Démission du Directeur général,
- Pouvoir en vue des formalités.

La Présidente présente son rapport.

Puis la Présidente déclare la discussion ouverte.

Un débat s'instaure entre les associés.

Personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prend acte de la démission de **Monsieur Frédéric DEVILLERS** de son mandat de Directeur général de la Société **3LD CABLAGE SAS** à compter de ce jour.

Il est décidé de ne pas procéder à son remplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à la Présidente et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente.

La Présidence

3L INVESTISSEMENT SAS
Présidente : Julie MURE

3L INVESTISSEMENT
Rue de l'Industrie
43110 Auzé sur Loire
Tél : 04 77 39 65 53
Siret : 899 490 742 00017